



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REGION  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU DEPARTEMENT DES  
BOUCHES DU RHONE EN PREFIGURATION



Pôle Gestion Publique

Service France Domaine

Site de Sainte-Anne

38 boulevard Baptiste Bonnet

13285 MARSEILLE CEDEX 20

**N° : 2010-054V3621**

Evaluateur : C. Thiers

Téléphone : 04 91 23 60 57 / Fax : 04 91 23 60 23

Mail : [tdomaine013@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:tdomaine013@dgfip.finances.gouv.fr)

V/ REF. : Votre courrier du 27 septembre 2010

(DGDDAT/DUFH/LG/JV)

Dossiers connexes : 2010-054V1722 et

2010-054V0213

**AVIS DU DOMAINE**

Code du Domaine de l'Etat, art. R 4  
Décret n° 86-455 du 14 mars 1986  
Loi n° 95-127 du 8 février 1995  
Loi n° 2000-1168 du 11 décembre 2001-article 23



Marseille, le 02 novembre 2010

**Objet** : Commune de Marignane – acquisition de plusieurs bandes de terrain

Monsieur le Directeur,

Par lettre citée en référence, vous avez sollicité l'estimation de plusieurs bandes de terrain, dans le cadre du projet de réaménagement et de réfection du quartier des Beugons à Marignane.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la valeur vénale des parcelles détachées, situées en zone UD1 au PLU en vigueur, se détaille comme suit :

- 28 m2 (parcelle cadastrée CP 19) : 4 480 € (quatre mille quatre cent quatre vingt euros)
- 30 m2 (parcelle cadastrée CP 20) : 4 800 (quatre mille huit cents euros)
- 8 m2 (parcelle cadastrée CP 22) : 1 280 € (mille deux cent quatre vingt euros)
- 11 m2 (parcelle cadastrée CP 27) : 1 760 € (mille sept cent soixante euros)
- 71 m2 (parcelle cadastrée CP 111) : 11 360 € (onze mille trois cent soixante euros)
- 40 m2 (parcelle cadastrée CP 112) : 6 400 € (six mille quatre cents euros)
- 8 m2 (parcelle cadastrée CP 117) : 1 280 € (mille deux cent quatre vingts euros)
- 39 m2 (parcelle cadastrée CP 316) : 6 240 € (six mille deux cent quarante euros)
- 49 m2 (parcelle cadastrée CP 390) : 7 840 € (sept mille huit cent quarante euros)
- 24 m2 (parcelle cadastrée CP 391) : 3 840 € (trois mille huit cent quarante euros)
- 30 m2 (parcelle cadastrée CP 410) : 4 800 € (quatre mille huit cents euros)
- 24 m2 (parcelle cadastrée CP 411) : 3 840 € (trois mille huit cent quarante euros)
- 7 m2 (parcelle cadastrée CP 412) : 1 120 € (mille cent vingt euros)
- 21 m2 (parcelle cadastrée CP 417) : 3 360 € (trois mille trois cent soixante euros)
- 36 m2 (parcelle cadastrée CP 422) : 5 760 € (cinq mille sept cent soixante euros)
- 34 m2 (parcelle cadastrée CP 423) : 5 440 € (cinq mille quatre cent quarante euros)

Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au saturnisme : non effectuée. L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

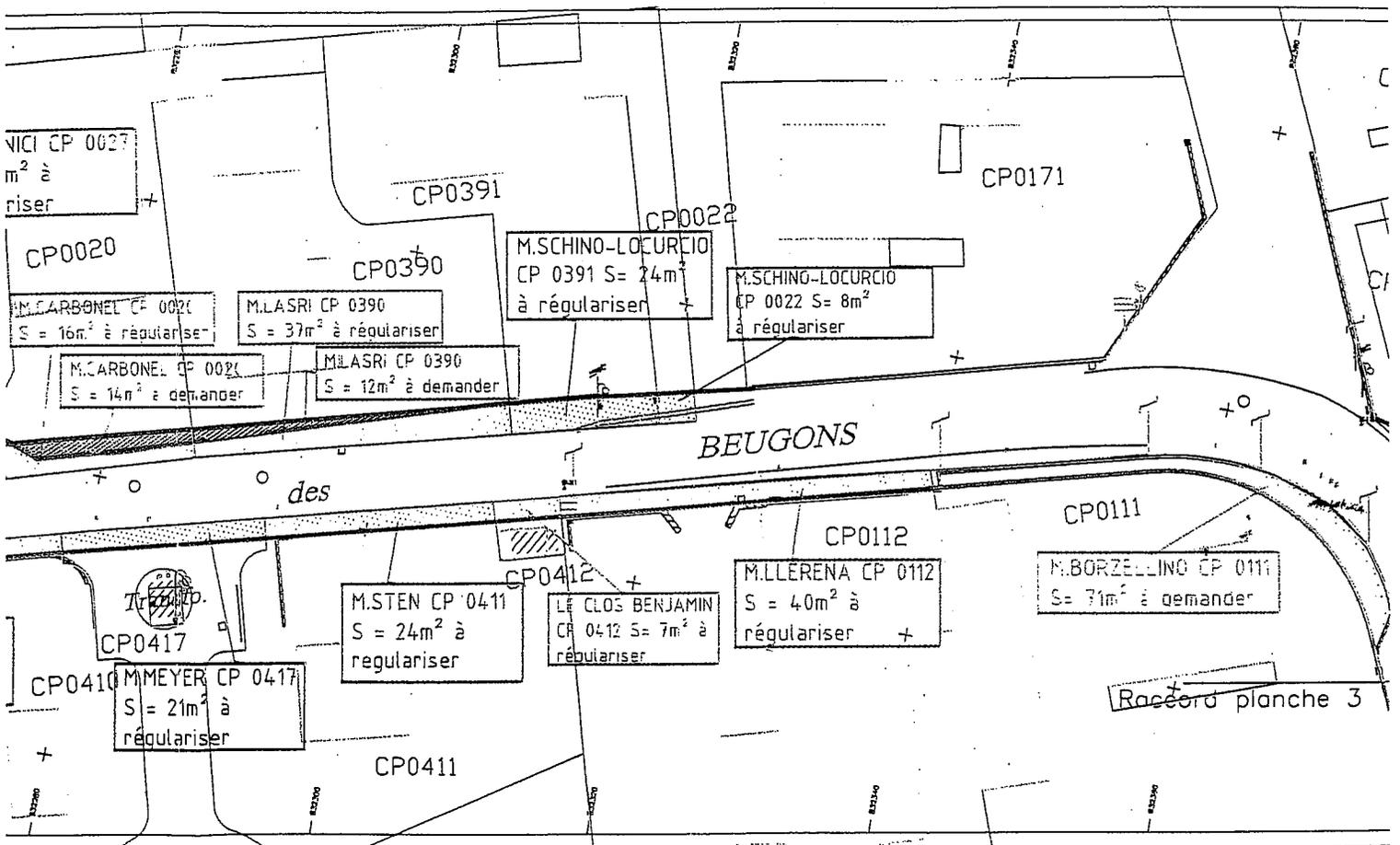
Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Gérant intérimaire de la Trésorerie Générale  
De la Région PACA et du Département des Bouches-  
Du-Rhône, et par délégation,

**Chantal GUILHOT**  
Receveur Percepteur

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2011



Echelle : 1